

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 1^{er} mars 2023

Date d'affichage 1^{er} mars 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20230307-DEL_23_03_07_9-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2023

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 20 + 9 procurations

votants 29

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

Le SEPT MARS à Vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, M. Eric PAPILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Françoise PELLODI, M. Carl GUILLEMIN, Mme Audrey MAMONTEIL, Mme Marie DENONELLE, M. Emmanuel BOIS, M. Lionel COUTEMANCHE, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Edith ALIX, M. Nicolas CHABLE, Mme Olivia JAMAIN, Mme Delphine LETESSIER, M. Gérard GUESNE, M. Franck POTAUFEUX, M. Christophe BISI.

Excusés :

Mme Sophie DOLLON, (Pouvoir donné à Laurent PHILIBERT)

Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, (Pouvoir donné à Eric PAPILLON)

M. Gaëtan THOMAS, (Pouvoir donné à Didier REVEAU)

M. Dominique MORANCE, (Pouvoir donné à Franck POTAUFEUX)

Mme Bénédicte MARCHAIS, (Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA)

M. Nicolas GUILLARD (Pouvoir donné à Edith ALIX)

M. Thierry BODIN, (Pouvoir donné à Carl GUILLEMIN)

Mme Marie-Hélène TROUILLOT, (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL)

M. Emmanuel VIGNERON, (Pouvoir donné à Christiane VAN RYSSEL)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. Eric PAPILLON a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

SONORISATION D'ATHENA

**VALIDATION DU FONDS DE CONCOURS 2022 OCTROYÉ PAR LA COMMUNAUTÉ DE
COMMUNE DE L'HUISNE SARTHOISE**

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 6 juillet 2022 du Conseil communautaire,

Vu le rapport du Maire.

Considérant que le Centre culturel Athéna est une salle aux caractéristiques techniques professionnelles lui permettant d'être un pôle culturel structurant sur son territoire.

Considérant que le système de sonorisation ne répond plus aux exigences techniques des productions et aux normes environnementales. Le projet de renouvellement de la sonorisation a été voté lors du conseil municipal du 23 Mai 2022 afin de le renouveler sachant qu'un équipement fixe réduira, voire évitera les coûts de location d'une diffusion complète qui impactent directement le budget de fonctionnement de la saison et la programmation.

Considérant que le plan de financement de la première phase prévoyait de demander une subvention au Conseil départemental à hauteur de 18 000 € ainsi qu'une autre au titre des fonds de concours auprès de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise pour le montant maximum autorisé soit 12 500 €.

Considérant que par délibération en date du 6 juillet 2022, le Conseil de communauté a alloué à la commune un fonds de concours d'un montant de 12 500 € pour la sonorisation de la salle Athéna.

Après en avoir délibéré,

VALIDE le fonds de concours attribué au titre de la sonorisation de la salle Athéna,

VALIDE le plan de financement global ci-dessous,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'application de la présente décision.

DÉPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT
Opération		SUBVENTIONS/DOTATIONS SOLLICITÉES	30 500,00 €
Acquisition et installation d'une diffusion salle composée d'enceintes, amplificateurs, filtres, câblage et accroche du système	60 000,00 €	Conseil départemental	18 000,00 €
		Fonds de concours CCHS (divers)	12 500,00 €
		AUTOFINANCEMENT COMMUNAL	29 500,00 €
MONTANT TOTAL DEPENSES HT	60 000,00 €	MONTANT TOTAL RECETTES HT	60 000,00 €

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie conforme

Le Maire

Didier REVEAU